



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 4 juillet 2016, les règlements suivant ont été adoptés :

- Règlement 2016-284 modifiant certaines dispositions du règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de Crabtree
- Règlement 2016-285 abrogeant le règlement 2012 209 décrétant une dépense de 1 002 766 \$ et un emprunt de 1 002 766 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et d'éclairage sur la 4e avenue entre la 12e rue et la 16e rue.

Ces règlements entrent en vigueur le 6 juillet 2016.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 6 juillet 2016

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 juillet 2016** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 juillet 2016**